BASTIDE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : 12, avenue de la Dame - Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES
839 010 444 RCS NIMES
(ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1er NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier novembre,
A 9 heures,

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, société anonyme ayant son siège social 12, avenue de la Dame - Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 305 635 039 RCS NIMES, représentée par son Directeur Général, la société PROMETHEE, elle-même représentée par Monsieur Olivier JOURDANNEY, (ci-après l'« **Associé Unique** »),

En présence de la société AE CORP, Président non associé de la Société, représentée par Monsieur Adrien BASTIDE,

Étant précisé que le cabinet VJBC & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique nomme, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée :

> **La société Ki² CONSULTING**,
> Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros,
> Siège social : 396 E, Impasse des Surelles, 30900 NIMES,
> Immatriculée sous le numéro 993 393 453 RCS NIMES,
> Représentée par son Président, Monsieur Jérémy LUGAGNE.

Conformément aux dispositions des statuts, la société Ki² CONSULTING disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et disposera du droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Jérémy LUGAGNE, au nom de la société Ki² CONSULTING qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

(...)

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé le présent procès-verbal, signé par les membres présents.

L'Associée Unique
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Monsieur Olivier JOURDANNEY



Le Président
AE CORP
Monsieur Adrien BASTIDE



Le Directeur Général nommé
Ki² CONSULTING
Monsieur Jérémy LUGAGNE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

